



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROSENWILLER

Etabli sur la base de la partie réglementaire  
du code de l'urbanisme en vigueur avant le 31/12/2015

## ANNEXE SANITAIRE GESTION DES ORDURES MENAGERES

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 07/04/2017

M. Philippe WANTZ, le Maire



Cabinet  
Claude  
ANDRES



OTE INGÉNIERIE  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)



# 1. Ordures ménagères

## 1.1. COMPETENCE

La compétence du ramassage et du traitement des ordures ménagères a été confiée à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim. La gestion de l'ensemble de ces missions est déléguée à SELECT'OM. Le syndicat spécialisé est installé à Molsheim.

## 1.2. COLLECTE

La collecte des déchets est organisée par tri sélectif.

Les ordures ménagères sont ramassées en porte à porte à un rythme hebdomadaire.

Les papier/cartons et plastique sont ramassés en porte à porte à un rythme mensuel.

La déchetterie la plus proche est celles de Boersch, située dans la zone artisanale. L'accès est possible grâce à un badge délivré par le SELECT'OM.

## 1.3. TRAITEMENT

Les ordures ménagères et déchets assimilés sont transportés et incinérés à l'UIOM de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les déchets volumineux sont également incinérés après tri et broyage, la fraction métallique est recyclée.

Les déchets collectés en déchetterie : papiers, verres, végétaux, ferrailles, électroménagers, huiles synthétiques et minérales, bois, flaconnages plastiques, sont transportés et remis à différents établissements qui en assurent leur recyclage et valorisation.

## 1.4. ACCESSIBILITE

En raison du droit des usagers à être desservis en porte à porte, il est essentiel de créer la voirie de manière à permettre le passage des véhicules de collecte en marche avant.

En cas d'impasse, une aire de retournement est indispensable.